



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-128575>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **25-128575**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Franqueville St Pierre

Correspondant : GUILBERT Bruno, Maire

Adresse : Place des Forrières, 76520 FRANQUEVILLE SAINT PIERRE

Coordonnées :

Téléphone : 0235802039

Courriel : marches.publics@franquevillesaintpierre.com

Adresse internet : <https://www.franquevillesaintpierre.com/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.mpe76.fr/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONCEPTION ET LE SUIVI DE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS DU TERRAIN COMMUNAL ATTENANT A L'EHPAD SITUÉ A FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

Lieu d'exécution : Rue de Belbeuf / 331, Rue Isaac Newton, 76520 FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Il s'agit d'un marché ordinaire. Il n'est pas prévu de décomposition en lots

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Sur le territoire communal de Franqueville-Saint-Pierre s'achève actuellement la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Dans le cadre de cette opération, la commune souhaite s'adjoindre les services d'un prestataire, architecte paysagiste, spécialisé pour une mission de maîtrise d'oeuvre relative à la conception au suivi de la mise en oeuvre des aménagements paysagers. Ces aménagements paysagers seront implantés sur le terrain communal, à la limite de la propriété de l'EHPAD. L'objectif est de concevoir des aménagements extérieurs harmonieux, fonctionnels et adaptés aux résidents (personnes âgées), aux personnels et aux visiteurs. Le budget global alloué à cette opération, comprenant l'ensemble des prestations de maîtrise d'oeuvre et les travaux d'aménagement, est estimé à 100 000 euros HT. L'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 75 000 HT. Pour l'ensemble des espaces extérieurs, devront être associés des exigences

d'accessibilité, de pérennité, de maintenance et de sécurité, à des objectifs de qualités urbaine et paysagère, de convivialité et de prise en compte des ambiances (thermiques, olfactives, sonores...)

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : En vertu de l'article R. 2142-20 du code de la commande publique, les candidats peuvent présenter leur offre sous forme de groupement conjoint ou solidaire. Toutefois, les candidats sont informés que : - Il est imposé que le mandataire du groupement soit l'architecte-paysagiste. - Il n'est pas interdit aux candidats de se présenter à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ; - Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Renvoi au règlement de la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- VALEUR TECHNIQUE : 50%
- PRIX DES PRESTATIONS : 45%
- DÉLAI D'EXECUTION : 5%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 12/12/2025 à 18:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MOE EPHAD

Renseignements complémentaires : Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.mpe76.fr/> Modalités d'ouverture des offres : Date:Lieu : Mairie de Franqueville-Saint-Pierre L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :- Le candidat ou l'équipe devra disposer obligatoirement de l'ensemble des compétences suivantes : o Urbanisme et Architecture ; o Paysage (architecte paysagiste DPLG) ; o Accessibilité ; o Voirie et Réseaux Divers ; o Mobilités / Gestion du stationnement ; o Développement

durable ; o Planification : coordination d'ensemble en phase de réalisation ; o En matière d'économie et de construction. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex 1 Tél : 0235583500 Fax : 0235583503 Mel : greffe.ta-rouen@juradm.fr Organe chargé des procédures de médiation : Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex 1 Tél : 0235583500 Fax : 0235583503 Mel : greffe.ta-rouen@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les voies de recours ouvertes sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. - Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne. Une visite obligatoire sur site est organisée le Mardi 02 décembre 2025 à 10h00

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : MAIRIE DE FRANQUEVILLE SAINT PIERRE

Adresse : 331 Rue de la République, 76520 Franqueville-Saint-Pierre

Coordonnées :

Téléphone : 0235802039

Courriel : marches.publics@franquevillesaintpierre.com

Adresse internet : <https://www.mpe76.fr/>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées : Mairie de Franqueville St Pierre

Adresse : Place des Forrières, 331, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 76520 FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/11/2025